

**BULLETIN D'INSCRIPTION AUX MODULES DU BREVET
SESSION 2024 – 2025**

1. DONNEES PERSONNELLES

Nom de famille : Nom de jeune fille : Prénom(s) :

Adresse : NP : Lieu : Canton :

Tél. privé : Tél. mobile : Email :

Origine :, canton Date de naissance :

Numéro AVS : 1^{ère} profession :

IBAN (avec nom et adresse du titulaire si différent de ci-dessus) :

2. INSCRIPTION AU BREVET

Je m'inscris pour le brevet (cocher ce qui convient) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> d'agricultrice/agriculteur | <input type="checkbox"/> de viticultrice/viticulteur |
| <input type="checkbox"/> d'arboricultrice/arboriculteur | <input type="checkbox"/> de caviste |
| <input type="checkbox"/> de maraîchère/maraîcher | <input type="checkbox"/> de paysanne |

3. INSCRIPTION AUX MODULES

Cocher uniquement les modules que vous suivrez en 2024/2025. Pour les modules obligatoires, choisissez l'école dans laquelle vous souhaitez suivre les différents modules. Les prix des modules dans les différentes écoles sont indiqués à la fin du document. Vous pouvez également vous inscrire à d'autres modules. Veuillez bien indiquer le numéro et le nom du module et l'école dans lequel vous souhaitez le suivre.

Modules de gestion obligatoires					
			Changins VD	Grangeneuve FR	Agrilogie VD
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B02	Rentabilité de l'entreprise		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B03	Marketing		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B04	Gestion du personnel		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Modules généraux enseignés à Châteauneuf		
<input type="checkbox"/>	LW13	Elevage et garde des ovins (cinq vendredi entre octobre et décembre 2024)
<input type="checkbox"/>	BF04	Accueil à la ferme, bases (trois jours à définir, mars – mai 2025)
<input type="checkbox"/>	BF04a	Accueil à la ferme, restauration (deux jours à définir mars-mai 2025)
<input type="checkbox"/>	BF31	Petits fruits – introduction (trois vendredis en novembre 24 et un vendredi en mai 25)
<input type="checkbox"/>	OF01*	Protection phytosanitaire et gestion des adventices en arboriculture
<input type="checkbox"/>	OF02*	Technique de production
<input type="checkbox"/>	OF03*	Planification des cultures en arboriculture
<input type="checkbox"/>	OF04*	Récolte, conservation et vente
<input type="checkbox"/>	OF05*	Aspects stratégiques dans l'économie arboricole (bloc de 2 et 3 jours)
<input type="checkbox"/>	OF06*,**	Petits fruits – approfondissements (3 vendredi en novembre 24 et 1 vendredi en mai 25)
<input type="checkbox"/>	GG02	Légumes sous abris (yc bio)

* tous les modules techniques du brevet arboricole seront donnés en une année (les mardis entre fin octobre et fin mars et les vendredis de fin novembre à fin février).

** le module OF06 est accessible aux candidats qui ont un CFC d'arboriculteur ou de maraîcher ou aux candidats qui ont suivi le BF31.

Autres modules		
# module	Nom du module	Ecole
LW01	EXEMPLE - Grandes cultures	Agrilogie

Par ma signature, je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et je confirme également avoir pris connaissance des informations et conditions des pages 3 et 4. Je m'engage également à payer les frais d'inscription aux cours et les taxes d'examen. En cas de désistement, un émolument administratif pourra être retenu (Fr. 100.- en ce qui concerne les taxes d'examens et Fr. 50.- en ce qui concerne les modules.

Lieu et date :

Signature :



INFORMATIONS GENERALES

A GARDER CHEZ VOUS, NE PAS RENVOYER A L'ECOLE

1. CONDITIONS D'ADMISSION AUX COURS DU BREVET

Posséder un CFC du champ professionnel de l'agriculture.

2. DELAI D'INSCRIPTION POUR LES COURS

Envoyer le bulletin d'inscription jusqu'au 31 août 2023 à l'adresse suivante :

Ecole d'agriculture du Valais – Châteauneuf

CP 621

1951 Sion

Tel. 027 606 77 00

Email : chateauneuf@admin.vs.ch

3. COUTS DES MODULES

Modules	Châteauneuf	Changins	Grangeneuve	Agrilogie
LW14 – Elevage et garde des caprins	1'020.-			
BF04 – Accueil à la ferme, bases	640.-			
BF04b - Accueil à la ferme, restauration	700.-			
OF01 – Protection phytosanitaire et gestion des adventices en arboriculture	1'580.-			
OF03 – Planification des cultures en arboriculture	1'020.-			
OF05 – Aspects stratégiques dans l'économie arboricole	1'020.-			
BF31 – Petits fruits – introduction	960.-			
GG01 – Légumes en plein champ	1'820.-			
B01 – Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise		800.-	880.-	640.-
B02 – Rentabilité de l'entreprise		1'840.-	2'440.-	1'840.-
B03 – Marketing		880.-	880.-	880.-
B04 – Gestion du personnel		1'020.-	1'020.-	1'020.-

4. CONDITION POUR L'OBTENTION DU BREVET

Conditions d'admission à l'examen du brevet

- 24 mois de pratique dans le champ professionnel après l'obtention du CFC lors de la remise de l'étude d'exploitation
- Avoir acquis 16 points dans les modules de techniques de production ou être inscrits aux examens de ces modules
- Paiement de la taxe d'examen et remise de l'étude d'exploitation dans les délais



Conditions d'octroi du brevet

- Avoir acquis les modules obligatoires
- Certificats des modules requis (minimum 16 points)
- Examen final : note globale de 4.0 minimum et moyenne des notes des épreuves 3 et 4 de 4.0 minimum

5. COUTS DES EXAMENS FINAUX DE BREVET

Examen de brevet (4 épreuves)

- Epreuve 1 (rentabilité entreprise) Fr. 150.-
- Epreuve 2 (technique de production) Fr. 150.-
- Epreuves 3 et 4 Fr. 760.-

6. FACTURATION

Les modules sont facturés par les écoles.

7. FINANCEMENT

La Confédération rembourse aux candidats les 50% des coûts de formation (hors taxes d'examens finaux) dès l'inscription aux examens finaux. La Confédération ne prévoit pas de remboursement aux personnes qui interrompent leur formation en cours de route.

Le canton du Valais rembourse 25% des coûts de formation à la fin de chaque année civile.

